

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 avril 2026 À 18h30 en mairie

Présents : Elodie APPESETCHE, Marie Christine GOLAB, Michel BERTRAND, Jessica FERRARI , Caroline BOYOT , Pascale GUILLET , Thomas LEVESQUE , Yankélé Dupont, Sylvain GRASSET.

Absence justifiée : Alain Allignol

Procuration : Alain allignol, procuration donnée à Elodie Appessetche

Absence en début de séance : Nicolas NOTE (arrivé en retard)

Secrétaire de séance : Yankélé Dupont

Le public : 8 personnes présentes

Préambule :

Mise en place de nombreux documents administratifs au cours de ce conseil municipal de la nouvelle équipe en place. La majorité de la séance porte sur les délibérations obligatoires avec les organismes partenaires pour ce nouveau mandat

Alain Allignol est absent à cause d'une réunion au SIVTA (Syndicat de voirie).

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Yankélé Dupont est proposée pour assurer le secrétariat de ce conseil

2/ Adoption du PV du conseil du 20 mars 2026 :

Approbation du PV du conseil du 20 mars 2026 adopté à 10 voix pour, à l'unanimité

3/ Indemnités de fonctions des élus

Fixation des indemnités du maire, des adjoints et de la conseillère communautaire.

Référence : Loi en application de l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales

Le maire et les adjoints ont accepté une diminution de leurs indemnités afin de permettre d'attribuer une indemnité à la conseillère communautaire tout en restant dans l'enveloppe budgétaire réglementaire.

La répartition des indemnités s'établit comme suit :

- Le maire à 26,3% de l'IBT soit 1074,08 € brut mensuel
- Les adjoints à 10,12 % de l'IBT soit 416,00 € brut mensuel
- La conseillère communautaire : 4,25 % de l'IBT soit 174,70 € brut mensuel

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

4/ Délégation du conseil municipal au maire :

Proposition d'une nouvelle délibération remplaçant la précédente du 20 mars 2026, la première étant succincte et incomplète. Des points et des articles ont été ajoutés afin de permettre davantage de fluidité dans l'organisation de l'exécutif et permettre le relais en cas d'indisponibilité.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

5/ Signature des actes authentiques dressés en la forme administrative par la 1ère adjointe

Le conseil municipal autorise Elodie APPESETCHE, 1ère adjointe, à signer tous les actes authentiques dressés en la forme administrative au nom de la commune.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

6/ Élections des membres de la commission d'appel d'offres (CAO),

Président : Monsieur le maire, Michel BERTRAND (ou son représentant) est nommé d'office.

Sont désignés en tant que :

Membres titulaires : M. Daniel Nourrice. Mme Caroline Boyot M. Sylvain Grasset	Membres suppléants : Mme Elodie Appessetche Mme Agnes Serret
---	--

La liste des membres est adoptée à bulletin secret à l'unanimité des 10 présents.

7/ Proposition des membres de la commission communale des impôts directs

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil municipal faute d'inscrits suffisants. Si des habitants souhaitent faire partie de la commission des impôts directs, la municipalité les encourage à se rapprocher de la mairie avant le 15 mai 2026.

8/ Création de comités consultatifs

La 1ère adjointe souligne l'importance de bien distinguer les commissions des comités consultatifs.

Les commissions composées uniquement les élus autour d'un travail ciblé sur une thématique précise.

Tandis que les comités consultatifs sont ouverts (avec un nombre limité de personnes) et animé par des élus. Le conseil décide de créer 12 comités consultatifs.

2 comités consultatifs limités à 6 membres :

Budget

Action Sociale

10 comités consultatifs limités à 12 membres. Les habitants sont invités à y participer selon leurs compétences et leurs appétences :

Environnement

Bâti et logements communaux

Urbanisme

Éducation et enfance

Agricole et forestier

Culture et vie associative

Économie et tourisme

Voirie et parking

Communication

Petit patrimoine

L'ensemble des 12 comités consultatifs sont adoptés à 10 voix pour, à l'unanimité.

9/ Référent déontologue :

Michel Bertrand indique que le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité au sein duquel il conseille les élus (CGCT, art. R. 1111-1-A).

Qu'il est possible qu'un même référent déontologue soit désigné par diverses collectivités (par ex. commune, intercommunalité, syndicats).

Qu'en l'état, il serait souhaitable de demander à la Communauté de Commune Beaume Drobie s'il serait possible de mutualiser le référent déontologue par un montage juridique.

Michel Bertrand stipule que le référent déontologie ne doit exercer aucun mandat d' élu local au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées ;

10/ Désignations des délégués au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le conseil municipal désigne Elodie Appessetche titulaire et Jessica Ferrari suppléant.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

11/ Désignation des délégués titulaires (2) au Syndicat de voirie et travaux annexes (SIVTA)

Le conseil municipal désigne Alain Allignol titulaire et Sylvain Grasset titulaire.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

12/ Délégués au Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche (anciennement SDE07)

Le conseil municipal désigne Michel Bertrand titulaire et Caroline Boyot suppléante.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

13/ Représentants au Communes forestières :

Le conseil municipal désigne Pascale Guillet et Elodie Appessetche représentantes aux Communes Forestières.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

14/ Adhésion au Syndicat mixte Numérian* et délégué :

Le conseil municipal, après avoir voté désigne Michel Bertrand délégué.

Adopté à 10 voix pour, à l'unanimité.

*Numérian offre une mutualisation dans le domaine du numérique avec une expertise technique et un accompagnement relatif à la protection des données et un services informatique spécialisé.

Arrivée du conseiller municipal Nicolas Note à 19h25, Nicolas Note va désormais participer à la suite des votes.

15/ Versement d'une subvention pour le voyage scolaire de 2 élèves boularains

Versement subvention pour le voyage pédagogique organisé par le collège la Ségalière en 2024, élèves de 3ème résidant à Laboule ayant participé au voyage pédagogique : Isaac Cayet et Adèle Baghdad.

Adopté 10 voix pour, Thomas Levesque concerné n'ayant pas participé au vote.

16/ Remboursement d'achats réalisés par des conseillers pour le compte de la commune.

Le conseil municipal vu le code des collectivités territoriales considérant que dans le cadre d'achat du petit matériel pour le four à pain au chef-lieu et de consommables, des dépenses ont été engagées nécessaires au bon déroulement de l'événement,

Considérant que Elodie Appessetche et Pascale Guillet ont fait l'avance de frais suivants :

- Achat matériel four à pain : 145€71 (Elodie Appessetche)
- Consommables : 36,14€ (avancé par Pascale Guillet)

Le conseil approuve et autorise le remboursement des deux sommes.

Adopté à 10 voix pour, les personnes concernées n'ayant pas participé au vote.

Questions diverses :

1/ Madame Pascale Guillet prend la parole et indique qu'elle a assisté, avec Michel Bertrand, à une réunion du Comité intercommunal des communes de proximité (Valgorge, Loubaresse, Rocles, Beaumont, Laboule)*.

Lors de cette réunion, les différentes délégations ont été examinées afin d'optimiser la représentation de la commune au sein des instances intercommunales. Chaque conseiller est invité à se positionner avant le 29 avril 2026.

** Ce comité, créé fin 2025, vise à renforcer le poids politique des communes dites « du haut » au sein de la Communauté de communes Beaume Drobie.*

2/ Madame Marie Golab informe le conseil que le site internet de la mairie de Laboule nécessite une mise à jour, invite les élus ainsi que les habitants à lui faire remonter toutes informations utiles afin de garantir une actualisation pertinente et objective du site web de la mairie.

Elle précise également que des photographies peuvent lui être transmises, sous réserve que leur taille n'excède pas 4 Mo.

3/ Monsieur Thomas Levesque informe que le Comité consultatif « Patrimoine », va organiser une réunion au mois de mai en présence du responsable du pôle culture de la Communauté de communes.

Cette rencontre permettra de préparer une conférence ouverte aux habitants, envisagée fin juin ou début juillet, avec l'intervention d'un spécialiste du patrimoine.

Après quelques échanges conviviaux, le conseil est levé à 20h30.